



PRATIKO® SPEED

Une formulation exclusive
grâce au complexe
unique de coformulants



Pratiko® Speed
est un herbicide systémique foliaire
non sélectif des zones cultivées
des vignes et de l'arboriculture
fruitière à base de glyphosate.

Large spectre

Polyvalent et efficace sur presque toutes les plantes annuelles et vivaces.

Efficacité optimisée

Un complexe unique de coformulants permettant une efficacité rapide.

Facilité d'emploi

Pratiko® Speed est prêt à l'emploi.



PRATIKO® SPEED

Usages et doses autorisées

				Dose homologuée/ha			
Libellés des usages	Période d'application	Cultures associées pour le produit	Délai Avant Récolte	Cibles associées pour le produit	Dose	Correspondance dose de glyphosate	Spécifications d'usage
Traitements généraux *Désherbage *Avt Mise Cult.	avant mise en culture	Cultures légumières	30 jours	Graminées annuelles	3 L/ha	1 080 g/ha	maximum 2 880 g/ha/an glyphosate
		Grandes cultures	-				
		Olivier	7 jours				
		Toutes espèces fruitières sauf kiwi et banane	21 jours				
		Vigne	-				
		Cultures légumières	30 jours				
		Grandes cultures	-	Adventices bisannuelles et annuelles	6 L/ha	2 160 g/ha	
		Olivier	7 jours				
		Toutes espèces fruitières sauf kiwi et banane	21 jours				
		Vigne	-				
		Cultures légumières	30 jours				
		Grandes cultures	-				
	Olivier	7 jours	Adventices vivaces	7 L/ha	2 520 g/ha		
	Toutes espèces fruitières sauf kiwi et banane	21 jours					
	Vigne	-					
après récolte	Cultures légumières	non concerné	Graminées annuelles	3 L/ha	1 080 g/ha		
	Grandes cultures	non concerné	Dicotylédones annuelles et bisannuelles	6 L/ha	2 160 g/ha		
	Cultures légumières	non concerné					
	Grandes cultures	non concerné					
Cultures fruitières *Désherbage *Cult. Installée	en végétation	Olivier	7 jours	Graminées annuelles	4 L/ha	1 440 g/ha	maximum 2 200 g/ha/an glyphosate
		Toutes espèces fruitières sauf kiwi et banane	21 jours				
		Cerisier	Application avant la fin de floraison				
		Olivier	7 jours	Dicotylédones annuelles et bisannuelles	6 L/ha	2 160 g/ha ⁽¹⁾	
		Toutes espèces fruitières sauf kiwi et banane	21 jours				
		Cerisier	Application avant la fin de floraison				
		Olivier	7 jours				
		Toutes espèces fruitières sauf kiwi et banane	21 jours	Adventices vivaces	8 L/ha	2 880 g/ha	
	Cerisier	Application avant la fin de floraison					
Vigne *Désherbage *Cult. Installées	en végétation	Vigne	21 jours	Graminées annuelles	4 L/ha	1 440 g/ha	maximum 2 200 g/ha/an glyphosate
				Dicotylédones annuelles et bisannuelles	6 L/ha	2 160 g/ha	
Céréales *Désherbage *Avt Récolte	avant récolte	Avoine de printemps - sauf production de semences	7 jours	Adventices vivaces uniquement	6 L/ha	2 160 g/ha	maximum 2 880 g/ha/an glyphosate Traitement pour le désherbage avant moisson, traitement par tâche.
		Avoine d'hiver - sauf production de semences					
		Blé dur de printemps - sauf production de semences					
		Blé dur d'hiver - sauf production de semences					
		Blé tendre de printemps - sauf production de semences					
		Blé tendre d'hiver - sauf production de semences					
		Orge de printemps - sauf brasserie, malterie, production de semences					
		Orge d'hiver - sauf brasserie, malterie, production de semences					
		Seigle de printemps - sauf production de semences					
		Seigle d'hiver - sauf production de semences					
		Triticale - sauf production de semences					

⁽¹⁾ Équivalent, pour un traitement à 2160 g de matière active par hectare localisé sur le rang correspondant à une surface de 33%, à une possibilité de 3 traitements maximum par an. La préparation n'est pas autorisée sur kiwi et banane.
Ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du glyphosate au-delà des doses maximum définies dans l' "Avis à tous les détenteurs d'autorisations de mise sur le marché pour des spécialités commerciales à base de glyphosate", publié au JORF, du 8 octobre 2004.

ADAMA France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages fixé par l'arrêté du 26 mars 2014.

CONDITIONS D'EMPLOI

- Traiter sur des mauvaises herbes en conditions poussantes et non recouvertes de rosée.
- PRATIKO® SPEED est totalement absorbé 3 heures après son application.
- Respecter de bonnes conditions de température et d'hygrométrie. Eviter de traiter :
 - Si risque de pluie dans les 2 heures suivant l'application, sous peine d'efficacité réduite ou nulle.
 - Par fortes chaleurs et sécheresse, ou en cas de faibles températures (<5°C).
- Une hygrométrie >70% lors de l'application est un gage de bonne efficacité.
- Après utilisation, le travail du sol est possible :
 - sur annuelles : de 6 heures minimum à 24 heures sur adventices développées.
 - sur vivaces : 7 jours.
- Utiliser un volume d'eau compris entre 200 et 300 L/ha.
- L'usage de buses à dérive limitée et/ou d'adjuvants appropriés possédant la mention «limitation de la dérive» est recommandé. Ne pas traiter les fossés en eau et les talus, bordures de champ ou pieds de clôtures situés le long des points d'eau. Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseau, étang, mare, puits, en particulier si le terrain est en pente.
- L'utilisation sous serre est déconseillée. Ne pas traiter sur vignes de moins de 2 ans, ni sur arbres fruitiers à pépins de moins de 3 ans.

Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelle :
6 heures après traitement.
ZNT : 5 mètres - ZNCA : 5 mètres.

UNE FORMULATION OPTIMISÉE

PRATIKO® SPEED, une formulation exclusive ADAMA :
Complexe unique de coformulants qui en fait un produit

- 1

Préserve les cuticules pour permettre la systémie du produit jusque dans les racines.

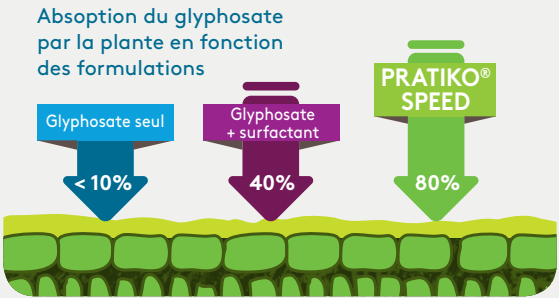
QUI SÉCURISE L'EFFICACITÉ
- 2

Rapidité d'action.

AVEC ADJUVANTS ACCÉLÉRATEURS
- 3

Pas d'ajout d'adjuvant surfactant nécessaire.

PRÊT À L'EMPLOI



LES AVANTAGES DE PRATIKO® SPEED

- LARGE SPECTRE

Absorbé par les feuilles, PRATIKO® SPEED est véhiculé par la sève jusqu'à l'extrémité des racines et des rhizomes (système descendante).
Bloquant la biosynthèse des acides aminés aromatiques, il est **efficace sur quasiment toutes les plantes annuelles et vivaces.**
- EFFICACITÉ OPTIMISÉE

Grâce à son complexe unique de coformulant, PRATIKO® SPEED permet **une meilleure pénétration** du produit dans la plante.
Transporté en 3 heures par la sève jusqu'à l'extrémité des racines. Il **agit extrêmement rapidement** et **détruit totalement** en quelques jours les parties vertes et racinaires des mauvaises herbes **annuelles, bisannuelles et vivaces.**
- FACILITÉ D'EMPLOI

Cette formulation ne nécessite **pas l'ajout de surfactant.**
PRATIKO® SPEED est prêt à l'emploi, ne dégage pas d'odeur et ne produit pas de mousse à la préparation de la bouillie.



PRATIKO® SPEED

Composition

360 g/L de Glyphosate
(exprimé en glyphosate acide).

Formulation

SL – Concentré Soluble.

Conditionnement

Bidon 20L.

PRATIKO® SPEED : AMM N°9600390 - SL - Concentré Soluble - Glyphosate (exprimé en glyphosate acide) 360 g/L (30.8%) - Attention - H412 • EUH401.

Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez www.adama.com et/ou www.phytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. *Marque déposée Adama France s.a.s. - RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avril 2020. Annule et remplace toute version précédente.

PRATIKO® SPEED

ATTENTION

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



ADAMA France s.a.s | 33 rue de Verdun | 92156 Suresnes Cedex | Tél. : 01 41 47 33 33 | www.adama.com

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.